



Sensibilisation et formation

Nombre minimal de point requis = 0;

1. Formation au propriétaire ou au locataire

1.1 Formation de base – Condition préalable

- ❖ Manuel comprenant l'ensemble des informations pertinentes relatives à la description des éléments intégrés au bâtiment, sur l'entretien et le fonctionnement;
- ❖ Rencontre avec chaque nouveau propriétaire, afin d'inspecter le condo, d'expliquer les composantes et les équipements, ainsi que les procédures d'entretien;

1.2 Formation plus approfondie – Crédit

- ❖ Nombre de point visé = 1;
- ❖ Vidéos des séances de formation sur le fonctionnement des équipements et des systèmes;

1.3 Sensibilisation du public – Crédit

- ❖ Nombre de point visé = 1;
- ❖ Sur le site Web des Condos de la Baie Phase 3, informations sur les avantages des habitations LEED ainsi que sur les éléments retenus pour la certification;
- ❖ Article dans un journal au sujet du projet LEED Canada pour les habitations;
- ❖ Enseigne LEED Canada pour habitations affichée sur le site;



Sensibilisation et formation

2. Formation au gestionnaire du bâtiment

2.1 Formation du gestionnaire du bâtiment – Crédit

- ❖ Nombre de point visé = 1;
- ❖ Manuel comprenant l'ensemble des informations pertinentes;
- ❖ Formations dispensées par les entrepreneurs spécialisés visant à identifier les équipements et expliquer leur fonctionnement et les interventions de maintenance;